

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**POLMINHAC - Commune**

Délibération N° DE 014 2025

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 24 juin 2025, s'est réunie en session ordinaire en SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE, sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (10) : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, CLAUDINE LADOUX, GUILLAUME PRAT, DIDIER TOMA

Procurations (5) : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, MARTINE BERGAUD représentée par MICHEL AMOUROUX, CHRISTOPHE BORNES représenté par DIDIER TOMA, ADELIN GUYON représentée par EVELYNE DELANOUE, Patricia GUERARD représentée par CLAUDINE LADOUX

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : MICHEL AMOUROUX

Résultats du vote : adoptée

Votants : 15

Pour : 15 - Contre 0 - Abstention : 0

**Objet : TARIFS DE CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les propositions de la commission des finances concernant les tarifs des concessions au cimetière communal. Celle-ci a décidé de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les tarifs suivants :

DUREE	PRIX AU M <sup>2</sup>
Trentenaire	36.50 €
Cinquantenaire	87.25 €
Perpetuelle	250 €

Colombarium : 250 € la cavurne pour 30 ans

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les tarifs ci-dessus, applicables à compter du 1er septembre 2025

Date de transmission de l'acte: 03/07/2025  
Date de reception de l'AR: 03/07/2025  
015-211501549-DE\_014\_2025-DE  
A G E D I

DE\_014\_2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits  
à POLMINHAC

ANDRE BONHOMME  
Président de séance

MICHEL AMOUROUX  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/07/2025  
Date de réception de l'AR: 03/07/2025  
015-211501549-DE\_014\_2025-DE  
A G E D I

DE\_014\_2025